



EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

CONSEIL MUNICIPAL 003 du jeudi 25 juin 2026 18:30

En exercice : 11

Présents : 9

Excusés : 2

Absents : 0

Date de la convocation :
15/06/2026

Président de séance :
Mathias DUCAMIN

Secrétaire de séance :
Emily FONTAGNERES

Rapporteur :

N° interne de l'acte : 030

N° de feuillet :

jeudi 25 juin 2026, le Conseil Municipal de Mairie de CARDESSE s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle du conseil.

Membres présents :

Mathias DUCAMIN, Mathieu FARO, Vincent BARET, Laurence CARRASQUET, Gilles CAZAU ESTREM, Manon COMMENGES, Emily FONTAGNERES, Daphné GABORIAUD, Bastien GUILHEM BOUHABEN

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Julien HOCHEDÉZ, Marie LAMARQUE D'ARROUZAT

Membres Absents :

Approbation du procès-verbal de la séance CONSEIL MUNICIPAL 002 du 22/04/2026



Procès-verbal

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

du Conseil Municipal CONSEIL MUNICIPAL 002

Séance du mercredi 22 avril 2026 18:30 à Salle du conseil

Quorum : 6

Membres présents :

Mathias DUCAMIN, Vincent BARET, Manon COMMENGES, Mathieu FARO, Emily FONTAGNERES, Daphné GABORIAUD, Bastien GUILHEM BOUHABEN, Julien HOCHEDÉZ, Laurence CARRASQUET

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Gilles CAZAU ESTREM, Marie LAMARQUE D'ARROUZAT

Membres Absents :

Président de séance : Mathias DUCAMIN

Secrétaire de séance : Manon COMMENGES

Ordre du jour de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour	Nom du rapporteur
1	Approbation du procès-verbal de la séance CONSEIL MUNICIPAL 001 du 20/03/2026	
2	Approbation CFU principal	Mathieu FARO
3	Approbation CFU assainissement	Mathieu FARO
4	Approbation CFU lotissement	Mathieu FARO
5	AFFECTATION résultat principal 2025	M le Maire
6	AFFECTATION résultat assainissement 2025	M le Maire
7	AFFECTATION résultat lotissement 2025	M le Maire
8	VOTE taux imposition 2026	M le Maire
9	Subvention 2026 Comité des fêtes CARDESSE	M le Maire
10	Subvention 2026 Solidarité Maroc	M le Maire
11	Subvention 2026 associations CARDESSE	
12	Budget principal 2026	M le Maire
13	TAUX redevance assainissement 2026	M le Maire
14	Budget assainissement 2026	M le Maire
15	Budget Lotissement 2026	M le Maire
16	PROPOSITION DE LA CCID	M le Maire
17	Révision du tarif de la cantine scolaire	M le Maire
18	Modification des limites territoriales de la commune de Cardesse avec les communes de Monein et Ledeuix	M le Maire
19	DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS	M le Maire
20	TRAVAUX ET DEVIS	M le Maire
21	Représentant à la CLET de la CCLO	M le Maire

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Détails des projets / délibérations :**Approbation du procès-verbal de la séance CONSEIL MUNICIPAL 001 du 20/03/2026**

Adopté à l'unanimité

Pour : 9 voix

N'ont pas pris part au vote : 2

Approbation CFU principal

Monsieur le premier adjoint présente aux membres du Conseil Municipal le CFU

Le CFU principal se traduit comme suit :

Investissement**Dépenses**

Prévu :	131 953.91
Réalisé :	42 698.73
Reste à réaliser :	0

Recettes

Prévu :	131 953.91
Réalisé :	42 119.20
Reste à réaliser :	0

Fonctionnement**Dépenses**

Prévu :	230 756
Réalisé :	158 318.42
Reste à réaliser :	0

Recettes

Prévu :	230 756
Réalisé :	219 458.12
Reste à réaliser :	0

Résultat de clôture de l'exercice

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Investissement:	-579.53
Fonctionnement:	61 139.70
Résultat global:	60 560.17

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 8 voix Vincent BARET, Manon COMMENGES, Mathieu FARO, Emily FONTAGNERES, Daphné GABORIAUD, Bastien GUILHEM BOUHABEN, Julien HOCHEDÉZ, Laurence CARRASQUET

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 2

Absents lors du vote : 0

Approbation CFU assainissement

Monsieur le premier adjoint présente aux membres du Conseil Municipal le CFU

Le CFU assainissement se traduit comme suit :

Investissement

Dépenses

Prévu :	11 517.53
Réalisé :	0
Reste à réaliser :	0

Recettes

Prévu :	11 517.53
Réalisé :	4 651.53
Reste à réaliser :	0

Fonctionnement

Dépenses

Prévu :	18 500
Réalisé :	12 079.89
Reste à réaliser :	0

Recettes

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Prévu :	18500
Réalisé :	11 743.61
Reste à réaliser :	0

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	4651.53
Fonctionnement	-336.28
Résultat global	4315.25

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 8 voix Vincent BARET, Manon COMMENGES, Mathieu FARO, Emily FONTAGNERES, Daphné GABORIAUD, Bastien GUILHEM BOUHABEN, Julien HOCHEDÉZ, Laurence CARRASQUET

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 3

Absents lors du vote : 0

Approbation CFU lotissement

Monsieur le premier adjoint présente aux membres du Conseil Municipal le CFU.

Le CFU lotissement se traduit comme suit :

Investissement

Dépenses

Prévu :	40 830
Réalisé :	14 231.80
Reste à réaliser :	0

Recettes

Prévu :	40 830
Réalisé :	0
Reste à réaliser :	0

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Fonctionnement

Dépenses

Prévu :	40 831
Réalisé :	14 231.80
Reste à réaliser :	0

Recettes

Prévu :	40 831
Réalisé :	14 231.80
Reste à réaliser :	0

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : -14 231.80

Fonctionnement: 0

Résultat global: - 14 231.80

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 8 voix Vincent BARET, Manon COMMENGES, Mathieu FARO, Emily FONTAGNERES, Daphné GABORIAUD, Bastien GUILHEM BOUHABEN, Julien HOCHEDÉZ, Laurence CARRASQUET

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 3

Absents lors du vote : 0

AFFECTATION résultat principal 2025

Les membres du Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M DUCAMIN Mathias, après avoir approuvé le CFU PRINCIPAL de l'exercice 2025.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Constatant que le CFU fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 61 139.70

- un déficit reporté de : 0

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 61 139.70

-un déficit d'investissement de : 579.53

-un déficit des restes à réaliser de : 0

Soit un besoin de financement de : 579.53

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT: 61 139.701€

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068): 579.53€

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002): 60 560.17€

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : - 579.53€

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 9 voix Mathias DUCAMIN, Vincent BARET, Manon COMMENGES, Mathieu FARO, Emily FONTAGNERES, Daphné GABORIAUD, Bastien GUILHEM BOUHABEN, Julien HOCHEDÉZ, Laurence CARRASQUET

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 2

Absents lors du vote : 0

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

AFFECTATION résultat assainissement 2025

Les membres du Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M DUCAMIN Mathias, après avoir approuvé le CFU ASSAINISSEMENT de l'exercice 2025.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le CFU fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 6 425.49
- un excédent reporté de : 6 089.21

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 336.28

- un excédent d'investissement de : 4 651.53
- un déficit des restes à réaliser de : 0

Soit un excédent de financement de : 4 651.53

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068): 0
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002): -336.28

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : 4 651.53€

Commentaires :

Résultats de vote :

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Adopté à l'unanimité

Pour : 9 voix Mathias DUCAMIN, Vincent BARET, Manon COMMENGES, Mathieu FARO, Emily FONTAGNERES, Daphné GABORIAUD, Bastien GUILHEM BOUHABEN, Julien HOCHEDÉZ, Laurence CARRASQUET

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 2

Absents lors du vote : 0

AFFECTATION résultat lotissement 2025

Les membres du Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M DUCAMIN Mathias, après avoir approuvé le CFU LOTISSEMENT de l'exercice 2025.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le CFU fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :0

- un excédent reporté de : 0

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :0

-un déficit d'investissement de : 14 231.80

-un excédent des restes à réaliser de : 40 830

Soit un besoin de financement de : 26 598.20

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : DEFICIT

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068): 0

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002): 0

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : - 14 231.80

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 9 voix Mathias DUCAMIN, Vincent BARET, Manon COMMENGES, Mathieu FARO, Emily FONTAGNERES, Daphné GABORIAUD, Bastien GUILHEM BOUHABEN, Julien HOCHEDÉZ, Laurence CARRASQUET

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 2

Absents lors du vote : 0

VOTE taux imposition 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE modifier les taux d'imposition pour 2026 selon le tableau ci-après

TAXES	TAUX 2025	TAUX 2026	PRODUITS 2026
Taxe foncière bâti	17.47 %	17.47 %	44 461 €
Taxe foncière non bâti	55.30 %	55.30 %	10 396 €
Taxe d'habitation	11.60 %	11.60 %	3 062 €
Total			57 919 €

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 9 voix Mathias DUCAMIN, Vincent BARET, Manon COMMENGES, Mathieu FARO, Emily

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

FONTAGNERES, Daphné GABORIAUD, Bastien GUILHEM BOUHABEN, Julien HOCHEDÉZ,
Laurence CARRASQUET

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 2

Absents lors du vote : 0

Subvention 2026 Comité des fêtes CARDESSE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différentes associations, ayant sollicité la Mairie afin de toucher une subvention pour l'année 2026.

Les Membres du Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir largement délibéré,

PROPOSE d'attribuer les subventions aux associations comme suit

COMITÉ DES FÊTES DE CARDESSE	2000euros
------------------------------	-----------

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 8 voix Mathias DUCAMIN, Vincent BARET, Mathieu FARO, Emily FONTAGNERES, Daphné GABORIAUD, Bastien GUILHEM BOUHABEN, Julien HOCHEDÉZ, Laurence CARRASQUET

Contre : 0 voix

Abstentions : 1 voix Manon COMMENGES

N'ont pas pris part au vote : 2

Absents lors du vote : 0

Subvention 2026 Solidarité Maroc

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différentes associations, ayant sollicité la Mairie afin de toucher une subvention pour l'année 2026.

Les Membres du Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir largement délibéré,

PROPOSE d'attribuer la subventions suivante au centre social et culturel de Monein pour le projet Solidarité Maroc par le groupe des "Indiana Jeun's" dont une cardessienne fait partie comme suit

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Suvention exceptionnelle individuelle 100 euros

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 8 voix Mathias DUCAMIN, Vincent BARET, Manon COMMENGES, Mathieu FARO, Emily FONTAGNERES, Daphné GABORIAUD, Bastien GUILHEM BOUHABEN, Laurence CARRASQUET
Contre : 0 voix
Abstentions : 1 voix Julien HOCHEDÉZ
N'ont pas pris part au vote : 2
Absents lors du vote : 0

Subvention 2026 associations CARDESSE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différentes associations, ayant sollicité la Mairie afin de toucher une subvention pour l'année 2026.

Les Membres du Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir largement délibéré,

PROPOSE d'attribuer les subventions aux associations comme suit

BÉNÉVOLES SANG	50 euros
ASSOCIATION LES PETITS CHARDONS	500 euros (2025+2026)
JOYEUX LUQUETS	100 euros
LOUS ESBARITS	100 euros
SOCIÉTÉ DE CHASSE CARDESSIENNE	250 euros
VIGNERIE DE JURANÇON	10 euros
ADELFA 64	150 euros
Subvention Centre social Monein	1240 euros

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Pour : 9 voix Mathias DUCAMIN, Vincent BARET, Manon COMMENGES, Mathieu FARO, Emily FONTAGNERES, Daphné GABORIAUD, Bastien GUILHEM BOUHABEN, Julien HOCHEDÉZ, Laurence CARRASQUET

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 2

Absents lors du vote : 0

Budget principal 2026

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M DUCAMIN Mathias, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 comme suit :

Investissement :

Dépenses : **96 897.61 €**

Recettes : **96 897.61 €**

Fonctionnement :

Dépenses : **245 338.61 €**

Recettes : **245 338.61 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré :

ADOPTE le budget 2026

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à

chapitre (hors dépenses de personnel au sein de chacune des sections dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section concernée)

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 9 voix Mathias DUCAMIN, Vincent BARET, Manon COMMENGES, Mathieu FARO, Emily FONTAGNERES, Daphné GABORIAUD, Bastien GUILHEM BOUHABEN, Julien HOCHEDÉZ, Laurence CARRASQUET

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

N'ont pas pris part au vote : 2
Absents lors du vote : 0

TAUX redevance assainissement 2026

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer le prix le prix de la redevance assainissement 2026 basée sur la consommation eau 2025.

Monsieur le Maire explique que des réparations ponctuelles sont exécutées et que les services techniques interviennent régulièrement pour la station d'épuration.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir largement délibéré :

DÉCIDE de ne pas augmenter la redevance assainissement 2025

FIXE le terme fixe : 36 € H.T.

FIXE le prix du mètre cube d'eau consommé : 0.85 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à établir les titres de recouvrement sur ces bases

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 9 voix Mathias DUCAMIN, Vincent BARET, Manon COMMENGES, Mathieu FARO, Emily FONTAGNERES, Daphné GABORIAUD, Bastien GUILHEM BOUHABEN, Julien HOCHEDÉZ, Laurence CARRASQUET

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 2

Absents lors du vote : 0

Budget assainissement 2026

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M DUCAMIN Mathias, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'assainissement de l'exercice 2026 comme suit :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Investissement :

Dépenses : 7 983.53 €
Recettes : 7 983.53 €

Fonctionnement :

Dépenses : 11 151.18 €
Recettes : 11 151.18 €

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 9 voix Mathias DUCAMIN, Vincent BARET, Manon COMMENGES, Mathieu FARO, Emily FONTAGNERES, Daphné GABORIAUD, Bastien GUILHEM BOUHABEN, Julien HOCHEDÉZ, Laurence CARRASQUET

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 2

Absents lors du vote : 0

Budget Lotissement 2026

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M DUCAMIN Mathias, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif du Lotissement de l'exercice 2026 comme suit :

Investissement :

Dépenses : 69 293.60 €
Recettes : 69 293.60 €

Fonctionnement :

Dépenses : 55 062.80 €
Recettes : 55 062.80 €

Commentaires :

Résultats de vote :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Adopté à l'unanimité

Pour : 9 voix Mathias DUCAMIN, Vincent BARET, Manon COMMENGES, Mathieu FARO, Emily FONTAGNERES, Daphné GABORIAUD, Bastien GUILHEM BOUHABEN, Julien HOCHEDÉZ, Laurence CARRASQUET

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 2

Absents lors du vote : 0

PROPOSITION DE LA CCID

Monsieur le maire explique que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La nomination des commissaires s'effectue par le directeur départemental des finances publiques.

Les conditions prévues pour les commissaires sont:

- * Etre de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne
- * Avoir 25 ans au moins
- * Jouir de leurs droits civils
- * Etre familiarisées avec les circonstances locales
- * Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission
- * Etre inscrites aux rôles des impositions directes locales de la commune

Elle demande au Conseil Municipal de présenter une liste comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.

M le Maire propose de dresser la liste des commissaires titulaires et suppléants ainsi :

TITULAIRES:

PERRON Didier

LAUILHE Rémi

ALEXANDRE Laurence

HIPPOLYTE Josiane

LAFFARGUE Jean-Louis

LE BESCOP Romain

PISLOT Jérôme

PUCHEU Mireille

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

RANQUINE Sylvie

RUITORD Laurent

SORLI Xavier

SOULES Marion

SUPPLEANTS

COMMENGES Michel

CAZAUX ESTREM Brigitte

FEUILLET Florian

MARTIN Jérôme

PISLOT Fanny

LALAUQUE Jérémy

GUILHENEUF Steve

DUCAMIN Maud

LATAPIE Lucas

MENDES DUART RAPOSO Virginia

MOTARD Didier

NICOLAS Céline

Après proposition, le Conseil Municipal :

ADOPTE la liste énoncée ci-dessus.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 9 voix Mathias DUCAMIN, Vincent BARET, Manon COMMENGES, Mathieu FARO, Emily FONTAGNERES, Daphné GABORIAUD, Bastien GUILHEM BOUHABEN, Julien HOCHEDÉZ, Laurence CARRASQUET

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 2

Absents lors du vote : 0

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Révision du tarif de la cantine scolaire

Vu la convention liant la commune de Cardesse au GIP Restauration du Haut Béarn pour la fourniture des repas scolaires,

Considérant que les repas servis à la cantine scolaire sont actuellement facturés à la commune au tarif de 3,94 € par repas,

Considérant que le GIP Restauration du Haut Béarn a décidé une revalorisation de ses tarifs à compter du 1er janvier, portant le prix du repas à 4,04 €, soit une augmentation de 0,10 €,

Considérant qu'il convient de répercuter cette évolution tarifaire afin d'assurer l'équilibre du budget communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide** d'appliquer le nouveau tarif du repas fixé à 4,04 € par le GIP Restauration du Haut Béarn,
- **Précise** que ce nouveau tarif sera appliqué à la cantine scolaire de Cardesse à compter de la rentrée scolaire 2026-2027,
- **Autorise** Monsieur/Madame le Maire à mettre en œuvre cette décision et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 9 voix Mathias DUCAMIN, Vincent BARET, Manon COMMENGES, Mathieu FARO, Emily FONTAGNERES, Daphné GABORIAUD, Bastien GUILHEM BOUHABEN, Julien HOCHEDÉZ, Laurence CARRASQUET

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 2

Absents lors du vote : 0

Modification des limites territoriales de la commune de Cardesse avec les communes de Monein et Ledeuix

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les limites territoriales actuelles de la commune de Cardesse,

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Considérant que les limites communales ont historiquement été établies en s'appuyant sur des éléments naturels, notamment les ruisseaux, servant de frontières depuis plusieurs siècles,

Considérant la situation particulière du secteur dit « quartier des Yolettes », situé à cheval sur les territoires des communes de Monein, Cardesse et Ledeux, et relevant de deux intercommunalités distinctes,

Considérant les difficultés concrètes rencontrées par les habitants de ce secteur, notamment en matière d'adressage et de distribution du courrier, liées à l'existence de voies portant des dénominations identiques (« chemin du Bois ») sur plusieurs communes,

Considérant que cette situation engendre des dysfonctionnements dans les services postaux (avec une distribution du courrier assurée par deux centres), les Forces de l'ordre (assuré par deux brigades), la Fibre 64....

Considérant que la présente demande de modification des limites territoriales émane des habitants concernés, souhaitant une clarification administrative et territoriale,

Considérant les articles L. 2112-2 et suivants du code général des collectivités territoriales décrivant la procédure de modification des limites territoriales d'une commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** le principe d'une modification des limites territoriales de la commune de Cardesse :
 - d'une part avec la commune de Monein,
 - d'autre part avec la commune de Ledeux,
- **Demande** que ces modifications tiennent compte :
 - de la cohérence géographique
 - de la simplification administrative pour les habitants du quartier des Yolettes,
- **Sollicite** l'engagement des procédures administratives nécessaires auprès des services de l'État, en concertation avec les communes de Monein et Ledeux ainsi que les intercommunalités concernées,
- **Autorise** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Commentaires :

Résultats de vote :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Adopté à l'unanimité

Pour : 9 voix Mathias DUCAMIN, Vincent BARET, Manon COMMENGES, Mathieu FARO, Emily FONTAGNERES, Daphné GABORIAUD, Bastien GUILHEM BOUHABEN, Julien HOCHEDÉZ, Laurence CARRASQUET

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 2

Absents lors du vote : 0

Représentant à la CLET de la CCLO

Considérant l'intégration de la commune de à la Communauté, il convient de procéder à la désignation d'un représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) par les communes à la Communauté de Commune de Lacq-Orthez (CCLO).

La CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées et leur mode de financement.

L'organisation et la composition de la CLECT sont précisées de manière succincte par le législateur (article 1609 nonies C du Code Général des Impôts - & IV). Pour autant, chaque commune membre doit obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la CLECT. La loi ne précise pas le mode de scrutin.

Le Conseil Municipal,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Il est proposé au Conseil Municipal d'élire un représentant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de nommer représentant de la commune à la CLECT de la CCLO

M BARET Vincent :

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 9 voix Mathias DUCAMIN, Vincent BARET, Manon COMMENGES, Mathieu FARO, Emily FONTAGNERES, Daphné GABORIAUD, Bastien GUILHEM BOUHABEN, Julien HOCHEDÉZ, Laurence CARRASQUET

Contre : 0 voix

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 2
Absents lors du vote : 0

Le Secrétaire de séance,
Manon COMMENGES

Fait à Mairie de CARDESSE,
Le 23/04/2026 ,
Mathias DUCAMIN, Maire de
CARDESSE

Divers

La séance est levée à 21h44

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 9 voix Mathias DUCAMIN, Mathieu FARO, Vincent BARET, Laurence CARRASQUET, Gilles CAZAU ESTREM,
Manon COMMENGES, Emily FONTAGNERES, Daphné GABORIAUD, Bastien GUILHEM BOUHABEN

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 2

Absents lors du vote : 0

Le Secrétaire de séance,
Emily FONTAGNERES

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.
Mathias DUCAMIN, Maire de CARDESSE



Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :